



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 07 NOVEMBRE 2022

L'an 2022, le 07 novembre à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 31 octobre 2022, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :

Gérard SOURISSEAU (SAINT LUBIN DES JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPOND (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE) Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Pierre SANIER (BU), Sylvie HENNAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphane DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :

Talal ABDELKADER (DREUX)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Formant la majorité des membres en exercice (24 présents / 25 membres du bureau).

Secrétaire de séance : Christelle MINARD

DELIBERATION N°2022-245 - Attribution et autorisation de signature du marché n°2022/49 relatif aux travaux de mise en séparatif de Tremblay-les-Villages – secteur ouest et sud- Lot n°1 : travaux de pose du réseau d'assainissement- Lot n°2 : travaux de réhabilitation du poste de refoulement de Landouville

Rapporteur : Frédéric GIROUX

Détail des votes : **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

24 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : ATTRIBUE ET AUTORISE la signature du marché n°2022-49-01 relatif aux travaux de mise en séparatif de Tremblay-les-Villages – secteur ouest et sud – lot n°1 : travaux de pose du réseau d'assainissement, avec le groupement dont le mandataire est la société SARC et composé des sociétés LE CORRE BTP et EUROVIA, prenant la forme d'un marché ordinaire à prix unitaires pour un montant estimatif de 1 574 866,00 € HT décomposé comme suit :

- pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux :
 - tranche ferme assainissement : 1 401 435,00 € HT ;
 - tranche optionnelle n°1 : 71 795,00 € HT ;
- pour la Commune de Tremblay-les-Villages :
 - tranche ferme : 17 600,00 € HT ;
 - tranche optionnelle n°2 : 46 564,00 € HT ;
 - tranche optionnelle n°3 : 10 472,00 € HT.

Et pour une durée prévisionnelle de onze (11) mois ;

ARTICLE 2 : ATTRIBUE ET AUTORISE la signature du marché n°2022-49-02 relatif aux travaux de mise en séparatif de Tremblay-les-Villages – secteur ouest et sud – lot n°2 : travaux de réhabilitation du poste de refoulement de Landouville, avec la société HABERT, prenant la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 43 891,00 € HT décomposé comme suit :

- tranche ferme : 20 311,00 € HT ;
- tranche optionnelle n°1 : 23 580,00 € HT.

Et pour une durée prévisionnelle de trois (3) mois ;

- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les marchés.

DELIBERATION N°2022-246- Candidature au programme LEADER 2023-2027

Rapporteur : Christelle MINARD

Détail des votes : **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

24 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la candidature présentée en annexe,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, ou son représentant, à solliciter la région Centre-Val de Loire pour bénéficier du LEADER 2023-2027 et à signer tout document y afférant

DELIBERATION N°2022-247- Approbation du principe de l'adhésion à un groupement de commande pour une étude-« débits minima biologiques » à l'échelle départementale et validation de la clé de répartition

Rapporteur : Daniel RIGOURD

Détail des votes : **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

24 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe de l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude des débits minima biologiques à l'échelle départementale dont le coordonnateur sera le Département d'Eure-et-Loir ;

ARTICLE 2 : APPROUVE la clé de répartition retenue qui prend en compte le linéaire de cours d'eau (à hauteur de 50%) ainsi que la population (à hauteur de 50%) ;

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

La fin de la séance est prononcée à 19h00.

L'intégralité des délibérations est tenue à votre disposition au Service des assemblées.

Compte-rendu affiché le **10 novembre** 2022.

Le Président,
Gérard SOURISSEAU

